

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du Mercredi 10 décembre 2025
Délibération n° 2025-43

Administrateurs présents :

Max Roustan -- Gilbert Albini - Jean-Claude Auribault -- William Balez -- Cyrille Bernard - Max Bordary -- Daniel Canal -- Dominique Fontanille - Richard Hillaire -- Julie Lopez-Dubreuil - Cédric Marrot - Pierrette Paez -- Marie-Christine Peyric - Bernard Saleix -- Nordine Sekarna -- Christophe Rivenq

Absents excusés :

Yves Tourvieille avec pouvoir à Cédric Marrot
Jean Marie Bridier avec pouvoir à Pierrette Paez
Florian Laroche avec pouvoir à Max Bordary
Christophe Aberlenc avec pouvoir à Jean-Claude Auribault
Michèle Veyret avec pouvoir à Max Roustan

Absents :

Jean-François Durand-Coutelle

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Thierry Spiaggia -- Directeur Général
Cédric Veyrenc - Directeur Général Adjoint
Laurine Barthès - DDTM Nîmes

Assistaient également à la séance :

Ysabelle Castor, Cyril Laurent, Alexia Debornes, Camille Bary, Johana Ribot, Patrick Ponge, Marvin Dumas, Sophie Chatelet, Cyril Gruette

Secrétariat assuré par : Louison Larozas

**Désignation d'un nouvel administrateur représentant l'AFOC en remplacement de
Madame Khadra Khamari**

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport n° 2025-43 ci-annexé :

- Prend acte de la désignation de Monsieur Cyrille Bernard au Conseil d'Administration de Logis Cévenols.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Thierry SPIAGGIA



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2025

Rapport n° 2025-43

Direction

**Désignation d'un nouvel administrateur représentant l'AFOC
en remplacement de Madame Khadra KHAMARI**

L'article L.421-8, 4° du code de la construction et de l'habitation dispose qu'entrent notamment dans la composition du Conseil d'Administration des OPH :

« De locataires représentant les locataires de l'Office, élus par ces derniers dans les conditions prévues à l'article L 421-9 »

A ce titre, suite à la démission de Khadra KHAMARI (Association Force Ouvrière Consommateurs) le nouvel administrateur représentant des locataires est le suivant sur la liste à savoir Monsieur Cyrille BERNARD.

Il y a donc lieu de prendre acte de ce remplacement au Conseil d'Administration de Logis Cévenols.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De prendre acte de la désignation de Monsieur Cyrille BERNARD au Conseil d'Administration de Logis Cévenols.